



**CENTRE D'ÉTUDES  
JACQUES GEORGIN**

**CONFERENCE DE PRESSE CONJOINTE  
CEG DULBEA  
MARDI 13 SEPTEMBRE 2016  
PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES.**

**LES INCIDENCES BUDGÉTAIRES  
DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES:  
DES CENTAINES DE MILLIONS PERDUS  
POUR LES WALLONS ET LES BRUXELLOIS**

En 2014, le DULBEA (le département d'économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles) avait publié une analyse des effets de la Sixième réforme de l'Etat en termes de budgets, comparant les nouvelles compétences et les nouvelles clés de financement<sup>1</sup>.

Cette étude avait déjà pu mettre en évidence les conséquences négatives pour la plupart des entités fédérées et pour les entités francophones dans leur ensemble.

Le Centre d'études Jacques Georgin, le centre d'études de DÉFI, a voulu aller plus loin et examiner d'autres effets budgétaires :

1. Les pertes subies par les Francophones (Fédération Wallonie-Bruxelles et COCOF) suite à la clé forfaitaire 80-20, introduite dans une série de calculs soit intra-bruxellois, soit entre les deux grandes Communautés.
2. L'évaluation des budgets communautaires conformément à la clé forfaitaire relative aux étudiants étrangers ;
3. Les « mauvaises surprises » de la mise en œuvre de la 6ème réforme de l'Etat. Elles concernent =
  - soit la différence entre les critères retenus pour les dotations spécifiques et les dépenses réelles ;

---

<sup>1</sup> Dans un numéro spécial de *Brussels Economic Review, Cahiers Economiques de Bruxelles*, « La 6ème Réforme de l'Etat : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire », Editeurs: Marcus Dejardin, Robert Deschamps, Paul Kestens, Michel Mignolet, Robert Plasman et Ilan Tojerow, Vol. 57 (1/2), 2014

- Soit l'omission de charges que les entités francophones découvrent devoir couvrir ;
- Soit les coûts supplémentaires résultant des « déséconomies d'échelle », Bruxelles étant particulièrement désavantagée vu sa petite taille.

Les chiffres de l'étude DULBEA 2014 méritaient d'être actualisés et complétés par un certain nombre d'autres éléments.

## COMMENTAIRES

**La Sixième réforme de l'Etat et son exécution n'ont fait qu'aggraver les concessions fâcheuses pour les finances publiques des entités fédérées francophones.**

On peut synthétiser en distinguant :

- |  |
|--|
| <p><b>1. Les postes pour lesquels la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions a prévu une compensation temporaire-forfaitaire-dégressive.<br/>Il s'agit des dotations liées aux nouvelles compétences.</b></p> |
|--|

**Mais même pour ceux-ci, on constate qu'au fil des années, les entités fédérées francophones sont de plus en plus perdantes.**

En effet,

- le montant compensatoire est fixe et n'évolue pas avec l'augmentation des dépenses ;
- il sera dégressif après dix années.

Une série de nouvelles compétences sont financées par des dotations obéissant à des clés reposant sur des critères variant selon les matières. Il a été demandé au DULBEA de comparer la pertinence de ces clés « légales » par rapport aux dépenses réelles des entités francophones.

### ***Allocations familiales***

- Les Wallons et les Bruxellois sont les grands perdants ; dès 2015 leur perte par rapport aux besoins réels est évaluée à **62,201 M°€** ; les Flamands gagnent 53,368 M°€.

### ***Ensemble des nouvelles compétences***

- D'une manière plus globale, les manques à gagner liés aux dotations pour les différentes compétences transférées par la Sixième réforme de l'Etat font

apparaître que **les Wallons et les Bruxellois sont ici encore les grands perdants**

**>> perte annuelle de WB dès à présent : de 310,794M°€ (W= -318,96; BXL = +8,163).** En revanche, les Flamands enregistrent un surplus de 302 M°€.

**2. Les postes pour lesquels aucune compensation n'a été prévue. Il s'agit tout particulièrement de la clé 80/20, de la clé « étudiants étrangers », des charges du passé, ainsi que des économies d'échelle.**

**A cet égard, les entités fédérées francophones sont clairement perdantes.**

## **2.1. LES EFFETS NÉGATIFS DE LA CLÉ BRUXELLOISE 80/20**

Le rapport liste les nombreuses situations où la répartition des moyens budgétaires s'effectue en tenant compte de la clé fictive 80/20 pour comptabiliser les francophones et les Flamands dans la Région bruxelloise. On sait que le recensement linguistique est interdit, mais on sait également que la réalité statistique est tout autre. La convergence des données de différents types d'actes administratifs donne une clé variant entre 90/10 et 95/5.

A travers cette fiction, acceptée lors des différentes réformes de l'Etat et jamais contestée par les autres partis francophones, l'ensemble des francophones (Wallons compris) perd chaque année des centaines de millions d'euros. La Sixième réforme de l'Etat a amplifié l'application de cette clé à de nouvelles compétences.

Pour les francophones (c'est-à-dire : Fédération Wallonie-Bruxelles + COCOF), les pertes par rapport à la Flandre évoluent comme suit (en 000 €):

TYPE DE CLE	2016	2020	2025 (COCOF :2023)
90/10	<b>-261.364</b>	<b>-296.914</b>	<b>-318.352</b>
93/7	<b>-326.616</b>	<b>-371.418</b>	<b>-397.695,5</b>

## **2.2. LES EFFETS DE LA CLÉ ÉTUDIANTS ÉTRANGERS**

L'étude se concentre sur les étudiants universitaires et montre que sur base des chiffres de 2013 relatifs aux étudiants étrangers dans les deux Communautés, les chiffres sont actuellement équilibrés. La clé légale est de 67% pour les francophones et 33% pour les Flamands.

Cette clé est fixe et ne préjuge pas de l'évolution future de la répartition des étudiants étrangers entre les deux grandes Communautés.

Toutefois la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions ne couvre que les étudiants universitaires.

Or la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille nettement plus d'étudiants étrangers dans les Hautes Ecoles (enseignement supérieur non universitaire clé réelle= 71/29). Ici également, elle enregistre un déficit par rapport à la Flandre, estimé pour 2013 à **4,269 M€**.

### **2.3. LES CHARGES DU PASSÉ : HÔPITAUX ET AUTRES INFRASTRUCTURES**

L'on découvre à l'expérience que les entités fédérées sont confrontées à des charges non comptabilisées dans la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions. Tel est le cas :

- Pour les charges du passé en matières d'hôpitaux : l'étude évalue les suppléments régionaux à **-65,731M€** dès 2016 pour la Région wallonne et la COCOM;
- Pour les charges du passé relatives aux maisons de repos et le secteur psychiatrique, **pour lesquelles le calcul n'a pu être effectué**.

### **2.4. LES FRAIS DE GESTION NON COMPENSÉS**

Malgré la difficulté d'effectuer une évaluation exhaustive, le rapport donne quelques exemples :

- Pour la gestion des allocations familiales, la Wallonie devra déboursier **26M€** supplémentaires et Bruxelles 580.000€ annuellement aux coûts actuels.
- Pour le personnel affecté aux matières sociales, Bruxelles devra recruter pour **9,2M€**
- Etc.

### **2.5. DES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET LE PIÈGE DES COÛTS FIXES**

- La régionalisation entraîne des multiplications de coûts, principalement de **coûts fixes**, qui pénalisent les plus petites régions. Cela vise les coûts de personnel, de matériel, d'informatique et de bâtiments. Il est impossible aujourd'hui de les chiffrer, mais un exemple bien connu illustrera le propos :

Le cas des titres-services est à cet égard éloquent : dans le régime fédéral, un seul contrat était passé avec SODEXO. Aujourd'hui, après la sixième réforme, chaque région a dû passer un marché public ; même si SODEXO a été retenu par les trois régions, les coûts fixes font que la facture globale est nettement supérieure. Le coût annuel du titre émis, qui était de 12,1cmes au fédéral, est passé en Wallonie à 13,14cmes et à 23,59cmes à Bruxelles. Les

entités fédérées francophones paient chaque année un supplément non compensé : **320.000 €** en Wallonie et **1.666.775 €** en RBC.

- A quoi s'ajoutent pour Bruxelles les coûts spécifiques liés au bilinguisme. On rappellera que chaque OIP bruxellois doit être présidé par un président et un vice-président des deux rôles linguistiques et dirigé par un mandataire dirigeant et un mandataire dirigeant adjoint des deux rôles linguistiques.
- Les chiffres qui tuent ...

Perte d'économies d'échelle	Une dépense de fonctionnement de 1 € dans les services fédéraux correspond à une dépense de 5,84 € pour l'agence régionale wallonne → <b>8,069 M°€</b> . Une dépense de personnel de 1 € dans les services fédéraux correspond à une dépense de 5,11 € pour l'agence régionale wallonne → <b>20,935 M°€</b>	Par sa petite taille, Bruxelles est l'entité la plus touchée par la perte d'économies d'échelle. Une dépense fixe de base (hors TIC et personnel) de 1 € dans les services fédéraux correspond à une dépense de 8 € à l'échelle bruxelloise.
-----------------------------	---	--

## **CONCLUSIONS**

Acceptée par tous les négociateurs des réformes institutionnelles successives, la clé fictive 80/20 est dramatique non seulement pour les Bruxellois mais également pour les Wallons : ensemble ils perdent ainsi bon an mal an 300M°. Et aucun « socle compensatoire » même temporaire n'est prévu pour amortir cette perte sèche.

Pour le centre d'études de DÉFI, dans toute nouvelle négociation qui serait souhaitée par les partis flamands, les partis francophones devront mettre ce point sur la table.

Il en va de même pour les charges du passé des hôpitaux, MR, MRS et instituts de soins psychiatriques et pour une série de frais de gestion non compensés.

Enfin, les entités fédérées sont victimes d'importantes « déséconomies d'échelle », liées à la multiplication par 3 ou 4 de coûts fixes. Et les conséquences sont d'autant plus pénalisantes que l'entité fédérée est petite.

Même si bon nombre d'éléments ne peuvent être chiffrés et donc synthétisés dans un tableau, les données du rapport permettent de chiffrer ainsi au minimum les pertes ou les manques à gagner des entités fédérées francophones.

<b>PERTES MINIMALES DES FRANCOPHONES (valeur actuelle) en M°€</b>			
	<b>Wallonie</b>	<b>Bxl</b>	<b>FWB/COCOF</b>
<b>Compensé</b>	<b>-318,96</b>	<b>+8,163</b>	<b>-</b>
<b>Non compensé</b>	<b>-111,58</b>	<b>-45,696</b>	<b>-330,885</b>